

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2026

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 210

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 8 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au dernier alinéa de l'article L. 561-2 du code monétaire et financier, la référence : « 20° » est remplacée par la référence : « 21° ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.